

Image not found or type unknown



Victime d'escroquerie

Par **Jadou1313**, le **25/06/2020 à 18:42**

Bonjour,

Nous sommes quatre familles à avoir signés un compromis de vente d'un terrain avec un promoteur pour une construction de maison, cela fait un an qu'il nous mène en bateau, nous faisant croire que le terrain devait passer constructible... au finale la propriétaire du terrain nous a comfirmés qu'il ne passerait pas construtible car zone innondable... nous avons versé un acompte lors de la signature du compromis avec le notaire...

Quel recours avons nous sachant que meme la propriétaire du terrain a fait des frais de geometre, remblayage de son terrain à la demande du promoteur...

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **25/06/2020 à 18:56**

Bonjour

Vous l'êtes vous fait confirmer par la mairie ?

Si c'est le cas, je pense qu'il faut agir vite, en contactant un avocat spécialisé dans l'immobilier.

Par **Jadou1313**, le **25/06/2020 à 19:06**

Bonjour,

Oui ils sont au courant..

Je pense que l'on va monter un collectif pour obtenir gains de cause.

Merci

Par **Visiteur**, le **25/06/2020 à 21:51**

Bonjour

Vous devriez tous le commencer par une LR/AR demandant l'annulation et le remboursement, sous délai, faute de qu vous porterez l'affaire en justice.